« Lors de notre séparation, j'ai laissé à Linda toute la maison montée, y compris ma chambre et mon cabinet de travail... Eh bien! maintenant, pour que je puisse rentrer chez moi, il faut que je m'achète un lit, que je me contente d'une petite table à écrire et que je tienne mon linge dans les armoires de la salle à manger. »

On ne sait pas jusqu'ici comment la comtesse a disposé du lit et des meubles de son mari.

Le 19 juin 1902, le comte Bonmartini arrive à la conclusion que sa femme est un être absolument énigmatique.

« Pendant que j'écrivais mon journal, je me suis aperçu que ma femme m'épie par la porte vitrée de ma chambre. Franchement *è una donna che non si capisce*: un mélange de gentillesse et de vilenie. Elle est stupidement fière de sa famille et me prend pour un crétin qu'on peut mener à sa guise. Eh bien! avec toute son intelligence, elle n'a pas compris que ma condescendance venait du grand amour que j'avais pour elle et qu'aujourd'hui les choses ont bien changé. Si elle réfléchissait un seul instant à ce que j'ai fait pour elle et à ce qu'elle fait contre moi, elle devrait comprendre que mon sentiment pour elle est le mépris. »

Ce sont à peu près les dernières lignes du journal du comte.

Deux mois plus tard, le 2 septembre 1902, le comte Bonmartini fut trouvé assassiné dans l'appartement qu'il occupait dans la via Mazzini à Bologne.

MICHEL DELINES.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

A BELFORT. — Le pèlerinage annuel au cimetière des mobiles, qui se faisait jusqu'ici le deuxième dimanche de novembre, ayant été avancé au premier dimanche d'octobre, la cérémonie a eu lieu hier.

Toutes les sociétés de la ville, accompagnées d'une foule considérable, se sont rendues dans l'après-midi au cimetière du Vallon pour déposer au pied du monument les couronnes envoyées de Paris, Lyon, Toulouse, Villefranche, ainsi que celles de Belfort et des sociétés d'anciens combattants de 1870-71.

Des discours ont été prononcés par MM. Schmidt, préfet, Schneider, maire et député de Belfort et président de diverses associations patriotiques.

MARINE

Le *Smolensk*, croiseur auxiliaire de la flotte volontaire russe, a quitté hier Alger pour Libau. Il avait reçu la visite de plusieurs personnalités officielles, notamment du contre-amiral commandant de la marine en Algérie.

NOUVELLES DU JOUR

La *Semaine religieuse* de Nancy publie deux lettres adressées de Rome par M. Turinaz à MM. les vicaires généraux du diocèse. Nous extrayons de ces lettres les passages suivants :

Au sujet de la situation religieuse en France, le pape s'est exprimé en ces termes : « Je ne ferai rien pour amener la rupture du Concordat. Si le gouvernement veut cette rupture, il ne faut pas trop s'en effrayer. L'Eglise de France passera par une crise très douloureuse, mais elle en sortira victorieuse et plus forte. » J'ai demandé le pouvoir d'autoriser les catholiques à acquérir ou à louer les maisons et les biens des congrégations religieuses dispersées, quand il y a, pour faire de tels actes, de très graves raisons et dans des conditions que j'ai indiquées, et aussi le pouvoir de permettre aux religieuses qui désirent être sécularisées de sortir de leurs communautés, de quitter l'habit religieux et, au besoin, en les dispensant des vœux. Le Saint-Père reprit : « Je vous accorde tous ces pouvoirs, [illegible] vous en servirez selon l'inspiration de votre [illegible]ence. »

Hier, dans l'immense salle du Belvédère, au Vatican, j'ai donné à la jeunesse catholique, à un très grand nombre de prêtres et à un certain nombre de membres laïques du pèlerinage français, une conférence sur la nécessité, la possibilité, la préparation et l'organisation des associations d'hommes et de jeunes gens. J'ai pu dire que ma parole, traitant un pareil sujet, n'était que l'écho de celle de Pie X. Il m'avait exprimé, au mois de novembre dernier, le désir d'un congrès qui aurait réuni des prêtres et des laïques zélés de tous les diocèses de France pour étudier ces associations, les établir ou les développer. Quand je lui ai annoncé jeudi que je donnerais cette conférence, il m'a dit avec un accent qui m'a ému : « Oh! oui, vous faites bien. Vous faites très bien. J'accorde toutes mes bénédictions à la conférence et à l'orateur. »

A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Notre correspondant au Congrès de la Ligue de l'enseignement qui vient de se tenir à Amiens nous écrit :

A la suite du débat qui supprime en définitive la devise de Jean Macé : « Pour la patrie, par le livre, par l'épée », sous prétexte que la Ligue de l'enseignement n'a jamais eu et ne saurait avoir de devise officielle, le bruit s'est répandu parmi les congressistes qu'une scission serait à la veille de se produire au sein du conseil général de la Ligue. Certains membres du conseil, irrités de ce désaveu infligé à la mémoire de Jean Macé et des fondateurs de la Ligue, seraient disposés à donner leur démission. Et l'on allait même jusqu'à citer des noms.

Nous avons voulu savoir ce que ces bruits persistants avaient de fondé, et nous avons interrogé sur ce point l'un des prétendus démissionnaires, M. Dessoye, vice-président de la Ligue. Il nous a déclaré que les bruits auxquels nous faisions allusion ne reposaient sur aucun fondement.

« Je puis vous affirmer de la façon la plus absolue, nous a-t-il déclaré, qu'aucune scission ne se produira au conseil général de la Ligue. Nous sommes plus que jamais décidés à marcher la main dans la main et à poursuivre l'œuvre éducatrice populaire qui est le but même de la Ligue. » Du reste, la motion votée au cours de la séance plénière de vendredi n'a pas le sens qu'on lui a attribué. Il ne s'agit nullement de « déboulonner Jean Macé ». Qu'on prenne la peine de relire le compte rendu sténographique de la discussion, et l'on verra que cette motion a été votée immédiatement après l'adoption, à l'unanimité, d'une déclaration de principes qu'aurait certainement approuvée Jean Macé et où il est dit entre autres choses :

Le Congrès,

Considérant que le pays a virilement accepté et continue de remplir, sans hésitation, les devoirs qui lui sont imposés en vue de la défense nationale ; que l'accomplissement de ces devoirs sous la forme que prescrivent les lois militaires est une des obligations dont l'éducation morale et civique doit pénétrer la jeunesse française...

Émet les vœux suivants :

1° Que l'éducation laïque et républicaine développe en même temps les sentiments patriotiques et les sentiments humanitaires, le devoir envers la patrie étant la première forme et la plus concrète des devoirs envers l'humanité ; 2° qu'elle doit inspirer aux jeunes Français le souci de remplir fidèlement et courageusement les obligations que la loi militaire leur impose...

Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 21 au 30 septembre 1904 :

Dépôts de fonds....	9 225 848 56
Retraits de fonds...	4 401 341 51
Excédent de retraits.	1.175.492 95

Excédents de retraits, du 1er janvier au 30 septembre 1904, 27,467,214 fr. 51.

D'autre part, le total des capitaux employés en achats de rentes, pendant le mois de septembre 1904, par la caisse des dépôts et consignations, s'élève à 14,065,045 fr. 08.

Cette somme se répartit ainsi :

Caisse nationale d'épargne.....	7.672.333 66
Fonds provenant des sociétés de secours mutuels.....	6.393.611 42

AU JOUR LE JOUR

L'inauguration de l'Eglise arménienne

On a inauguré hier matin, rue Jean Goujon, la nouvelle église construite pour les catholiques du rite arménien par M. Albert Guilbert, auteur, déjà, de la chapelle commémorative de l'incendie du bazar de la Charité, qui s'élève tout près du nouvel édifice.

Le monument, d'une élégante simplicité, s'inspire, dans ses grandes lignes, d'un des sanctuaires les plus vénérés de l'ancienne Arménie, l'église d'Akhtamar, qui se dresse, au milieu du lac de Van, sur une petite île solitaire. Il se compose d'un vestibule (*cauitè*), d'une rotonde centrale sur plan carré, et d'un chœur, orné d'un magnifique *ciborium*. Les dimensions du tout sont modestes, 20 mètres de long sur 13 de large. Dans la rotonde centrale, huit arcs entrecroisés, accouplés deux par deux, dessinent un plan carré aux quatre angles duquel l'architecte a inséré des trompes. Sur cette base repose un clocher octogonal du plus heureux effet. Une tribune, pourvue d'escaliers d'accès d'une réelle élégance, complète l'aménagement intérieur. La décoration est l'œuvre du peintre orientaliste Paul Leroy.

La façade, formée par le mur pignon de la nef, se décore d'un petit porche dont le fronton triangulaire est porté par des colonnes de marbre. Au-dessus du fronton, une pittoresque loggia, dont les ouvertures tréflées s'encadrent de colonnettes légères, enferme les cloches, du modèle, est-il besoin de le dire, le plus menu.

De chaque côté de la nef, deux étroits corridors longent l'église et l'isolent, suivant les prescriptions du rite arménien, des constructions adjacentes. La lanterne élevée au-dessus de la rotonde s'érige à 35 mètres au-dessus du sillage de la nef.

Les frais de la construction, 600,000 francs environ, ont été faits par un riche Arménien, M. Mantaschef, de Tiflis, domicilié à Paris.

La cérémonie d'inauguration, commencée à sept heures du matin, n'a pris fin qu'à midi et demi. Elle s'est divisée en trois parties. De sept à neuf heures a eu lieu la veillée qui, dans les églises d'Arménie, se prolonge toute la nuit qui précède. L'évêque Utudjian, assisté du curé de toutes les églises arméniennes de l'Europe occidentale, M. Vramtchabouk-Kibarian, a ensuite procédé à la consécration, lavant avec du vin et oignant ensuite de l'huile sainte les croix sculptées dans la muraille. La procession terminée, a commencé la messe, chantée en arménien classique, et suivie d'un sermon en arménien moderne, prêché par l'évêque Utudjian.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir, à propos de cette cérémonie, quelques renseignements sur les catholiques du rite arménien.

La communauté religieuse arménienne est absolument autonome. Tout en se rattachant au catholicisme, elle ne relève en rien de l'Eglise de Rome. Très démocratique de tendances, élisant elle-même ses prêtres, et, non seulement son clergé paroissial, mais son patriarche ou *catholicos*, elle se réfère, beaucoup plus que l'Eglise catholique, à l'esprit de l'Evangile. Comme l'Eglise grecque, avec laquelle elle offre plus d'un point de contact, l'Eglise arménienne admet le mariage des prêtres. Ceux-ci peuvent, d'ailleurs, être célibataires. C'est aux prêtres mariés qu'est surtout dévolue la charge de confesser les fidèles.

Rappelons enfin que la colonie arménienne, à Paris, comprend quelques milliers de membres. Les massacres, tristement historiques, dont l'Arménie a été, depuis une dizaine d'années, le théâtre, en ont beaucoup accru le nombre.

La princesse Louise de Cobourg

Dans la *Neue Freie Presse*, la princesse Louise de Cobourg réplique à la lettre de son curateur, le docteur Feistmantel, dont nous avons donné une analyse. Après lui avoir reproché d'avoir toujours servi contre elle les intérêts de ses ennemis, elle demande pourquoi il ne lui remet plus les fonds qui lui reviennent : ou elle est folle, comme le docteur le prétend, et alors il devrait s'occuper de elle et la ramener sous sa tutelle ; ou elle est saine d'esprit, et alors il devrait se démettre de sa curatelle.

CORRESPONDANCE

Toulouse, 2 octobre.

Monsieur le directeur,

Dans une lettre publiée par le *Temps* et signée « Gouvert », je vois mon nom cité à côté de celui de M. Waldeck-Rousseau à l'occasion des incidents relatifs à l'affaire de Casa-Riera. J'ignorais absolument jusqu'à l'existence de cette affaire avant que les journaux en aient parlé, et jamais personne n'y a fait une allusion quelconque devant moi. Le signataire de la lettre s'est donc permis tout au moins un acte de haute fantaisie en mêlant mon nom, même indirectement, à toute cette histoire.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

JEAN CRUPPI.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi, 3 octobre. — La situation est très troublée en Europe : une dépression, dont le centre se trouvait hier soir sur la Bretagne et dont il ne subsiste ce matin qu'un faible minimum barométrique, amène des vents très forts sur nos côtes de la Manche et des pluies très abondantes sur nos régions de l'Ouest : on a recueilli 75 mm. d'eau à Ouessant, 69 à Brest, 46 à Cherbourg, 33 à Nantes.

Dans le nord du continent, des mauvais temps d'ouest sévissent sous l'influence d'une dépression dont le centre se trouve encore près de Bodoe (747 mm.)

La température a monté sur nos régions.

Ce matin le thermomètre marquait : 2° à Charkov, 11° à Paris, 15° à Toulouse, 19° à Alger.

On notait, 1° au puy de Dôme, 9° au mont Ventoux, 0 au mont Mounier.

En France, un temps généralement doux et couvert reste probable.

A Paris, hier et la nuit, pluie.

La température moyenne, 14°5, a été supérieure de 2°8 à la normale (12°2).

Baromètre à 7 heures du matin, 763 mm. 8 ; en hausse jusqu'à 10 heures.

A la tour Eiffel : maximum, 15°0, le 2, à 8 h. 30 du soir ; minimum, 14°0, le 3, à 7 heures du matin.

Situation particulière aux ports

La mer est grosse à Cherbourg et à la Hague, houleuse au Pas-de-Calais et à la pointe de Bretagne, peu agitée ou belle ailleurs.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Il est encore tombé, entre 5 h. 30 hier soir et 2 h. ce matin, une petite pluie fine et intermittente qui n'a fourni que des hauteurs d'eau insignifiantes.

Le ciel reste couvert ou très nuageux et les vents, faibles du Nord-Est au niveau du sol, soufflent modérément de Sud-Est vers 4,000 m. de hauteur.

La température, supérieure en moyenne de 1°5 à la normale, ne présente que de très faibles variations.

La pression barométrique, en hausse pendant toute la journée d'hier, se relève assez rapidement ce matin.

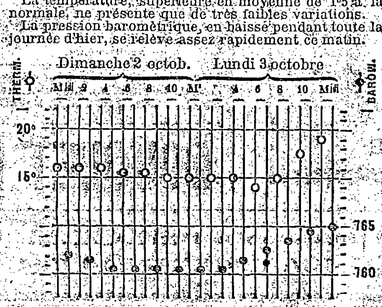

LES CARTES POSTALES ILLUSTRÉES. — Voici une petite nouvelle qui intéressera les amateurs de cartes postales. On a constaté, non sans étonnement, que la circulation en France par la voie de la poste des paquets de cartes postales illustrées, mais non remplies, provenant de l'étranger, n'était pas autorisée. En voici la raison.

Aux termes de l'article 16 de la Convention postale universelle, il est interdit d'insérer dans les objets de correspondance, ordinaires ou recommandés, des articles passibles de droits de douane. Les cartes postales illustrées, en nombre, rentrant dans cette catégorie, leur entrée en France, par la voie de la poste, n'est admise que sous la forme de colis-postaux, lesquels sont soumis à la formalité de la douane.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT D'ÉMILE ZOLA. — C'est à trois heures, hier après-midi, que le cortège organisé par la Ligue des Droits de l'homme a pénétré dans le cimetière Montmartre, où, déjà, depuis plus d'une heure, de nombreux curieux attendaient. Autour de la tombe d'Émile Zola, œuvre de M. Franz-Jourdain, la famille de l'écrivain est représentée par M. et Mme Alfred Bruneau, MM. Laborde et Loiseau, M. et Mme Desmoulin.

On accède au monument qui, comme on sait, se trouve, en une partie surélevée du cimetière, en face du tombeau de Cavaignac, par quelques marches, qu'entoure un double cordon d'agents. La pierre tombale est couverte de fleurs, glaïeuls et roses.

A trois heures cinq minutes, le défilé commence. Silencieusement, les manifestants passent, tête nue, devant le tombeau, et chacun d'eux dépose une fleur. De distance en distance, des couronnes sont apportées par des groupes.

Aucun incident fâcheux ne se produit et, après avoir défilé, on se retire en ordre, pour gagner l'avenue Rachel.

La manifestation était terminée vers cinq heures. Un peu plus tard, Mme Emile Zola s'est rendue en voiture au cimetière.

L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE BOULANGER. — Hier, après midi, a eu lieu au cimetière d'Ixelles, près de Bruxelles, le treizième pèlerinage annuel à la tombe du général Boulanger. Depuis jeudi des couronnes et des fleurs étaient arrivées à l'adresse du conservateur du champ de repos, de la part de M. Henri Rochefort, Marcel Habert et d'autres amis politiques du défunt. A deux heures et demie, un groupe de cinq Français s'est rendu auprès du monument autour duquel étaient venus se ranger une cinquantaine de personnes.

Dans une courte allocution, un des pèlerins a remercié l'assistance.

LE VOL DU COURRIER D'AMÉRIQUE. — D'après l'enquête que fait au Havre le commissaire spécial de la Sûreté générale sur le vol du courrier d'Amérique, c'est à la gare Saint-Lazare même, ou en cours de route entre Paris et Rouen, que le vol aurait été commis. A Rouen, en effet, dès trois heures du matin, les gardiens du bureau ambulant, Lafage et Berthoumieux, qui venaient prendre sept sacs du courrier à destination de cette ville, constatèrent que le cadenas du côté de l'entrevoie avait été forcé et que des dépêches étaient éparses sur le plancher. Ils en ont informé immédiatement le chef de brigade des postes, M. Boisset.

Celui-ci avait pris le service à la gare Saint-Lazare le 29 septembre, à cinq heures, avec son personnel au complet. Il avait fait placer les dépêches dans le fourgon spécial qu'il avait fait cadenasser devant lui à neuf heures du soir. A 9 h. 25, le wagon étant toujours en gare Saint-Lazare, Lafage et Berthoumieux pénétrèrent à nouveau dans ce wagon pour y placer les sacs à destination de Rouen. A ce moment, ils ne constatèrent rien d'anormal.

Mais entre 9 h. 30 et 11 h. 35, heure du départ du train, le fourgon 1,1024 resta sans aucune surveillance, à tel point qu'aucun des employés des postes interrogés n'a pu affirmer que les cadenas étaient encore intacts quand le train s'est mis en marche, personne n'en ayant fait l'inspection du côté de l'entrevoie.

Le vol aurait donc pu être commis à ce moment. Ce qui porte à le croire, c'est que la rampe mainc courante du fourgon fracturé, présente une solution de continuité assez importante ; on ne peut saisir les deux extrémités de cette solution qu'en étendant les deux bras dans toute leur longueur et encore faut-il avoir les mains vides et n'être gêné par aucun paquet. La sortie, tout au moins, des voleurs du fourgon aurait donc présenté d'assez graves difficultés. Le seul arrêt marqué du train a eu lieu à Mantes pendant six minutes.

D'un autre côté, il est bon de constater que le fourgon 1,024 était placé après le wagon des postes et relié immédiatement à une voiture de voyageurs de laquelle on pouvait accéder à son marchepied sans passer devant les employés du bureau ambulant.

M. Boisset a constaté que la porte entrevoie avait été refermée par les malfaiteurs, mais le cadenas manquait.

Sur sept des sacs à destination de Rouen, deux seulement ont été retrouvés. En outre, les voleurs ont fait disparaître un sac cacheté de dépêches de Paris pour New-York, un de Paris pour Montréal, trois de Madrid pour Mexico, un de Madrid pour Habana. L'importance du contenu de ces sacs n'a pas encore été évaluée.

Nous avons déjà dit qu'un bouton de devant de chemise appartenant à l'un des malfaiteurs avait été retrouvé sur le plancher du fourgon. Ce petit détail a son importance. Ce bouton, en effet, est en métal doré et offre certaines particularités.

M. Mondain, gardien de bureau ambulant, avait déjà signalé une tentative d'effraction du fourgon postier, il y a quelques jours. L'enquête a relevé un autre fait assez singulier, le soir même du vol. M. Boisset, le chef de brigade, se trouvait dans son wagon, à sept heures, quand un jeune homme de taille moyenne s'est approché de la portière et a demandé à parler à un agent des postes devant partir pour le Havre, et le désignant par un nom inconnu à Boisset. Ce dernier conduisit le jeune homme à la direction des postes de la gare, où on lui déclara ne pas connaître davantage le nom.

On a le signalement de cet inconnu, qui peut être un complice des voleurs, et il est activement recherché.

L'AFFAIRE PARMEGGIANI-ESCOUSSOURA. — On se rappelle l'arrestation de l'ex-anarchiste Parmeggiani et de Mme Marsy, la veuve du peintre collectionneur espagnol Escoussoura, et l'instruction ouverte contre eux sous inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion en ce qui concernait le premier, de recel d'objets volés en ce qui concernait la seconde.

Après une longue enquête, le juge rendit une ordonnance de non-lieu.

Mais, sur ces entrefaites, des parents de M. Escoussoura intentèrent à Mme Marsy un procès en détournement d'héritage et, à leur requête, de nouveaux scellés furent apposés, il y a plus d'un an, sur l'hôtel de la rue de Londres où sont entassées pêle-mêle toutes les collections de la marchande d'antiquités. Ces scellés y sont encore. Et Mme Escoussoura proteste contre cette main-mise persistante sur sa maison et sur ses biens.

TUÉ PAR UN ASCENSEUR. — Un peintre décorateur, M. Eugène Vincheron, âgé de trente-deux ans, visitait hier, en compagnie de deux de ses amis, un appartement à louer, boulevard de Strasbourg, 32. La concierge lui ayant confié les clefs de l'appartement vide, il était monté jusqu'au 6e étage par l'ascenseur.

L'appartement étant situé au 5e étage, M. Vincheron reprit l'ascenseur seul pour redescendre d'un étage. Arrivé au 5e étage, il sortit de la cage et voulut, on ne sait comment, se pencher au-dessus de la rampe. L'appareil, qui continuait de descendre, lui a fracassé la tête.

Lorsque ses amis le rejoignirent, le malheureux était mort.

DÉRAILLEMENT. — Deux wagons du train de marchandises 4603 ont déraillé ce matin, vers deux heures, sur le réseau de l'Ouest, près de la gare de Sceaux-Bœsse (Sarthe), par suite d'une rupture d'attelage. La voie est interceptée. On n'a aucun accident de personne à déplorer, mais il résultera de cet accident un retard assez considérable pour tous les trains venant du Mans et d'au delà à destination de Paris. Ces trains devront être dirigés sur Sardon, où ils empruntent la ligne de Granville.

ATTAQUES PAR DES RODEURS. — Des marins ayant été assaillis la nuit dernière à Lorient par une bande de rôdeurs, ont dû faire usage de leurs armes. Il y a une dizaine de blessés, dont quatre assez grièvement.

TUÉ EN AUTOMOBILE. — Une automobile conduite par M. de Mijola, agent d'assurance à Saint-Etienne, a versé, hier, à Saint-Héand. M. de Mijola fut pris sous la voiture ; la mort fut instantanée.

ASSASSINÉ. — Un restaurateur du quartier de la Rode à Toulon, nommé Michel Barral, a été assassiné à coups de couteau par deux hommes avec lesquels il refusait de verser à boire. Deux individus soupçonnés d'être les meurtriers sont arrêtés.

Le fils Barral a été également blessé au cours de l'agression.

TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN. — De notre correspondant de Bruxelles :

Ces jours-ci, une nouvelle triste arrivait de Charleroi : deux jeunes gens de familles bien connues et très estimées, M. Charles R..., fils d'un agent de change et Mlle Berthe P..., fille d'un officier supérieur de police, tous deux âgés de dix-neuf ans, étaient partis ensemble, en annonçant leur intention formelle de en finir avec la vie. Le jeune homme, excellent élève de l'école des mines de Mons, avait éprouvé un demi insuccès à son dernier examen. Il donnait cette raison futile à son désespoir. Il avait décidé son amie à le suivre et à partager son sort.

Les parents désolés et prêts, de part et d'autre, à ouvrir les bras aux fugitifs, s'étaient mis à leur recherche lorsqu'une dépêche de Marseille parvint à Charleroi, annonçant le suicide par asphyxie de deux jeunes gens dont le signalement répondait assez bien à celui de nos amoureux. Ils avaient été trouvés morts dans une chambre d'hôtel où ils avaient allumé un réchaud de charbon, en ayant soin de démarquer leur linge et de faire disparaître tout ce qui aurait pu servir à établir leur identité.

Le commissaire P... partit aussitôt pour Marseille, et, mis en présence du cadavre de sa fille, n'hésita point à la reconnaître. Avis en fut donné aux deux familles à Charleroi, toutes deux désolées. M. R... envoya immédiatement une provision de 1,400 francs pour les frais de transport des deux corps que M. P... avait fait mettre en bière et déposer dans un wagon mortuaire. Les obsèques étaient fixées à dimanche jour de leur arrivée.

Les choses en étaient là quand arriva hier à l'adresse de M. P... un télégramme de Berlin ainsi conçu :

« Berthe P... et Charles R... retrouvés à Singen, près du lac de Constance. Police a reçu d'ici ordre d'arrêter ces deux personnes et vous êtes prié de les venir rechercher sans retard, à Singen.

« Le président de police de Berlin. »

On crut à une fumisterie, une erreur ou un faux et l'on télégraphia au commissaire de police de Singen pour le mettre au courant de la situation, lui notifier la reconnaissance du père P... à Marseille, et le prier de faire une enquête approfondie et d'en télégraphier les résultats.

A cinq heures, M. P..., précédant le convoi mortuaire, arrivait de Marseille à Charleroi. Sa stupéfaction fut grande en prenant connaissance à la dépêche à laquelle il ne voulait pas croire. Il avait reconnu les corps, tout au moins celui de sa fille, à sa taille, à ses cheveux, à d'autres faibles et vagues indices. Il se croyait bien sûr de son malheur. Cependant dans les vêtements, ni dans les objets trouvés sur les cadavres, rien ne concordait avec le signalement des disparus. Les cadavres portaient de vieux vêtements tandis que les disparus étaient élégamment vêtus. L'homme avait les cheveux ras ; Charles R... les portait longs. L'asphyxié n'avait qu'une vieille montre en nickel attachée par une chaîne de même métal et Charles R... avait une jolie montre retenue par une chaîne d'or. En outre, Charles R... et Berthe P... n'avaient pas emporté de linge ; ils avaient dû en acheter en route ; et les désespérés de Marseille avaient cru devoir démarquer le leur. Enfin le billet laissé par eux n'était pas de l'écriture de Charles R... ni de Berthe P..., et les peignes que portait la morte et qui avaient déjà bien servi ne furent pas reconnus par la sœur de Berthe.

Et cependant M. P... était convaincu de ne s'être point trompé quand, dans la soirée, un télégramme de Singen vint mettre fin à l'imbroglio. Il était conçu en ces termes :

« Berthe P... et Charles R... sont ici, à l'hôtel Eckraehrd. Identité indubitable.

« HAAS, gendarme. »

Plus de doute, les fugitifs étaient en vie. Un oncle de Charles R... est parti pour rechercher les deux amoureux et les ramener au bercail où les attend peut-être un bon sermon, mais, à coup sûr, un non moins bon mariage.

INFORMATIONS DIVERSES

— *Echo du boulevard.* — Le nombre des visiteurs qui assiégeaient hier les magasins du High Life Tailor, 12, rue Auber, ainsi que 112, rue Richelieu, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition de ses créations d'hiver, costumes tailleur pour dames à 95 francs, complets pour messieurs à 69 fr. 50, était si considérable, qu'à certains moments on aurait pu croire à une émeute. Succès colossal et des plus mérités.

TRIBUNAUX

Les événements de Cluses. — Nous avons annoncé hier que les avocats des fils Crettiez, Mes Descostes, Pacthod et Thévenet, ont déposé devant la chambre des mises en accusation de Chambéry, un mémoire tendant à faire déclarer que ni en droit, ni en fait, leurs clients ne peuvent être renvoyés devant la chambre des mises en accusation, attendu qu'ils ont agi étant en état de légitime défense.

Voici, d'après ce document, les arguments de la défense :

Les fils Crettiez ne sont pas, comme on l'a imprimé, des « bourgeois repus ». La famille Crettiez est une famille de paysans et de travailleurs. Le père, ancien ouvrier, puis petit patron, est arrivé à la situation qu'il occupe à force de travail. Les fils, dans l'usine, n'étaient que ses ouvriers. C'étaient « de braves garçons » dans toute la force du terme.

L'origine des événements douloureux qui ont amené le drame de Cluses remonte aux élections municipales du 1er mai, où la liste républicaine, sur laquelle figurait Michel Crettiez, l'emporta sur la liste socialiste. D'où colère des révolutionnaires et manifestations hostiles devant l'usine Crettiez. On adressait des lettres de menaces au père et au fils, et la situation était des plus tendues lorsque, le 7 mai, M. Crettiez dut renvoyer sept ouvriers. Il leur offrait la huitaine d'usage et leur expliquait le motif du renvoi : la diminution du travail.

De là l'origine de la grève, qui fut marquée par de nombreuses atteintes à la liberté du travail et par des violences effroyables. Le 18 mai, la maison de campagne de M. Crettiez était prise d'assaut, les arbres du jardin coupés, les vitres brisées. Le 19, bagarres autour de l'usine. Du 9 au 11 juillet, les troubles augmentent. La troupe n'est pas là. Le pays est aux meneurs et aux fauteurs de désordres. Enfin, le 19 juillet, le bruit public annonçait qu'on allait « pendre M. Crettiez et mettre le feu à sa maison ». Les autorités restaient inactives, laissaient faire les agitateurs.

A quatre heures du soir, l'usine est entourée de grévistes. Les cris de : « A mort! » sont poussés. « A bas Crettiez! Du pain ou du sang! » hurle la foule armée de bâtons et qui porte le drapeau rouge. Alors, — trente témoins, civils, gendarmes ou soldats, le déclarent, — on entendit des vitres cassées, et un instant après, des coups de fusil. C'étaient les accusés qui avaient tiré. Assiégés, se souvenant du pillage récent de leur maison de campagne, recevant une grêle de pierres, entendant crier à mort sous les fenêtres, affolés par des cris des femmes et des enfants qui les entouraient, ils ont tiré, en l'air d'abord, puis vers la masse, d'où venait le danger.

Ils étaient donc, en conséquence, dans le cas de légitime défense, qui exclut tout crime et tout délit, par conséquent toute poursuite.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de notre ancien collaborateur et ami, M. Eugène de Ferrabouc, consul général de France, ancien conseiller général du Gers, ancien secrétaire particulier de M. de Freycinet, chevalier de la Légion d'honneur, décédé ce matin à Paris après une courte maladie à l'âge de quarante-huit ans.

Les obsèques auront lieu vendredi prochain à Auch.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme William Seligman, décédée aujourd'hui lundi 3 octobre, en son domicile, 26, avenue de Villiers.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 octobre à trois heures et demie. On se réunira à la maison mortuaire. L'inhumation se fera au cimetière Montmartre.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer cet avis comme en tenant lieu.

On annonce le décès de M. Samuel Sommer, trésorier honoraire de la Bienfaisante israélite, décédé en son domicile, 66, boulevard de Strasbourg. Ses obsèques auront lieu mardi 4 octobre, à deux heures et demie. On se réunira à la maison mortuaire. L'inhumation se fera au cimetière Montparnasse. Il ne sera pas adressé de lettres de faire part. Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

LIBRAIRIE

PIERRE DE COULEVAIN

Annonçons la 15e édition de *Sur la branche*, de beau roman de Pierre de Coulevain, l'auteur d'*Ève victorieuse*.

AVIS ET COMMUNICATIONS

L'ASSURANCE MIXTE

L'expérience a démontré qu'un contrat d'assurance sur la vie est très souvent un brevet de longévité. Il est donc bon, lorsqu'on souscrit une police d'assurance, de songer non seulement au cas où l'on viendrait à décéder prématurément, mais aussi à celui où l'on vivrait âgé. L'**Assurance Mixte** répond parfaitement à cette double préoccupation. En cas de décès, le capital assuré est immédiatement versé aux bénéficiaires désignés. En cas de vie, le même capital est, à l'échéance fixée, touché par l'assuré lui-même et peut lui servir soit à doter ses enfants, soit à augmenter l'aisance de sa vieillesse.

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, fondée en 1819, la plus ancienne des Compagnies françaises, — Fonds de garantie : **800 millions**, *entièrement réalisés*, — envoie **gratuitement** les notices et tarifs de ses opérations, à toute personne qui en fait la demande, soit au Siège social, à Paris, 87, rue de Richelieu, soit à l'un de ses représentants dans les départements.

SPORT

Courses du Bois de Boulogne

Le temps était peu engageant, mais il s'est maintenu et l'après-midi n'a pas été désagréable.

Le prix Vermeille (40,000 fr., 2,400 m.) et le prix du Prince d'Orange (20,000 fr., 2,400 m.) avaient attiré sur le charmant hippodrome de Longchamp une assistance aussi élégante que nombreuse.

Ces deux riches allocations ont encore été l'apanage de la formidable écurie de M. Edmond Blanc et de son jockey G. Stern. Dans le prix Vermeille, Profane nous a montré une fois de plus sa supériorité sur les pouliches de son âge ; elle s'est maintenue troisième pendant le parcours derrière Paquita II et Alexandrie, et dans la ligne droite elle n'avait pas à s'étendre pour gagner au petit galop par une longueur et demie devant Alexandrie, 2e, Xylène, 3e à cinq longueurs, Borgia, 4e à quatre longueurs, Red River, Paquita II, Angora.

Quant au prix du Prince d'Orange, la victoire de Caius a été également facile ; le cheval est parti en avant pour battre, sans lutte, Lorlot, 2e à deux longueurs, Samsam, 3e et loin dernier.

Profane a rapporté au pari mutuel à 10 fr. : 17 fr. ; à 5 fr. : 8 fr., et Caius : 13 fr. et 7 fr.

La journée avait débuté par le prix de Nexon (5,000 fr., 1,600 m.), qui a été gagné difficilement d'une encolure par Giberville, au comte Le Gonidech (Ransch), Delibes, 2e, Pierre Chien, 3e.

Giberville a été réclamé pour 15,500 francs par M. J. de Brémond, et avant la course Duc Job a été réclamé pour le compte de M. Liénart. — Pari mutuel : 51 fr. 50 et 26 fr.

Rataplan n'a pu rendre 18 livres, y compris le sexe, à Delphine dans le prix de Chefreville (8,000 fr., 2,400 m.). La jument de M. A. Fould, monté par J. Lane, est venue dans la ligne droite attaquer Rataplan pour le battre d'une longueur, Columbia 3e et Apanago dernier.

J. Lane vient de gagner sa trente et unième course et n'a plus droit à la décharge de cinq livres. — Pari mutuel : 107 fr. et 50 fr.

Le prix des Chênes (8,000 fr., 1,600 m.) a été enlevé de bout en bout par Finasseur, à M. Michel Ephrussi (O'Connor), Cardignan 2e à deux longueurs, Grane 3e et dix autres chevaux. — Pari mutuel : 66 fr. 50 et 39 fr.

Le prix de Meautry (5,000 fr., 2,200 m.) a été gagné de trois longueurs par Filiberte, au baron Léonino (Belhouse), Martinique 2e, Chaldée 3e et quatre autres. — Pari mutuel : 83 fr. 50 et 31 fr.

Hier, à Caen, Ange Pitou, Mac Gregor Wilkes, Azur, Amaranthe et Scélérat ont gagné chacun leur course.

L'entraîneur Newling est mort samedi des suites d'une longue et douloureuse maladie. Newling était âgé de quarante ans ; il laisse une veuve et quatre enfants. — L. G.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette, 3 octobre. — Bestiaux. — Vente difficile sur le gros bétail et les porcs, calme sur les veaux, lente sur les moutons.

Espèces	Amenés	Vendus	1re qlté.	2e qlté.	3e qlté.	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs..	3.303	3.363	» 78	» 62	» 44	» 41 à » 81	» 26 à » 48
Vaches	980	894	» 77	» 61	» 45	» 40 » 80	» 25 » 47
Taurx.	271	236	» 66	» 53	» 42	» 39 » 69	» 24 » 42
Veaux.	1.357	1.207	» 93	» 80	» 68	» 63 » 97	» 32 » 47
Moutons	20.516	17.004	1 07	» 95	» 83	» 78 » 1 12	» 50 » 68
Porcs..	5.205	4.963	» 64	» 61	» 58	» 56 » 65	» 38 » 45

Peaux de mouton sel